

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 février 2022**, à 19 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Patrick Lachance (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs, monsieur Richard Côté, directeur du service de développement économique et madame Linda Gilbert sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-02-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 février 2022;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022

03.01 - Suivi au procès-verbal

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

**04.01.03 - Nomination de Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.
pour l'audit de l'exercice 2021**

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Embauche de madame Annie Venables

04.02.02 - Embauche adjointe administrative

**04.02.03 - Création d'un poste de conseiller en
aménagement du territoire et en
environnement**

04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.03.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - Résolution pour gestion du Fonds régions et ruralité

05.02 - PLAN DE RELANCE

**05.02.01 - Répartition de l'enveloppe budgétaire du Plan
de relance économique de la MRC des
Etchemins**

**05.02.02 - Fondation Lorraine et Jean Turmel - Phase 3
du Plan de relance**

- 05.02.03** - Ferme H. & C. Provençal - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.04** - Structure RBR - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.05** - Sentiers des Etchemins - Club sportif Mont Bonnet - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.06** - Municipalité de Saint-Prosper - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.07** - Dominic Dumas - Électricité 3L Inc. - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.08** - Patrick Bouchard - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.09** - Fabrication MMP Inc. - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.10** - CPE Passe-Lacets - Phase 3 du Plan de relance
- 05.02.11** - Marché Mercier St-Luc - Phase 3 du Plan de relance
- 05.03** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE)
 - 05.03.01** - 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR) - PSEE
 - 05.03.02** - Électricité 3L Inc. - PSEE
 - 05.03.03** - Patrick Bouchard - PSEE
 - 05.03.04** - Fabrication MMP Inc. - PSEE
 - 05.03.05** - Marché Mercier St-Luc - PSEE
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 07.01** - Adoption du tableau partage enveloppe Politique de soutien aux projets structurants 2022
 - 07.02** - Aménagement de jeux d'eau - Municipalité de Saint-Zacharie - PSPS
 - 07.03** - Installation d'un indicateur de vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons - Municipalité de Saint-Benjamin - PSPS
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Entente 2022 avec Viridis
 - 09.02** - Contrat de service 2022 pour l'opération du centre de traitement des boues
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins
 - 11.02** - Transport collectif - Plan de développement du transport collectif
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
 - 13.01** - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS)

- 13.02 - Entretien Tour St-Magloire
- 14 - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01 - Demande Municipalité de Lac-Etchemin - Village relais
 - 14.02 - MRC Brome-Missisquoi - Maladie de Lyme
- 15 - CORRESPONDANCE
 - 15.01 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
- 16 - DIVERS
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2022 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 - Suivi au procès-verbal

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2022-02-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant six cent trente-neuf mille neuf cent dix-sept dollars et quarante-deux cents (639 917,42 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2022-02-05

04.01.03 - Nomination de Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. pour l'audit de l'exercice 2021

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer nos vérificateurs pour l'exécution de l'audit 2021;

CONSIDÉRANT les services reçus au cours des dernières années ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LAC-ETCHEMIN, MONSIEUR PATRICK LACHANCE, ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins confie le mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2021 à la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2022-02-06

04.02.01 - Embauche de madame Annie Venables

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement est vacant;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Venables a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, la directrice des services administratifs et l'aménagiste ont rencontré madame Annie Venables et que ces personnes ont recommandé son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Annie Venables soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3, échelon 7).

QUE madame Annie Venables va entrer en fonction le 21 février 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-07

04.02.02 - Embauche adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint(e) administratif(ve) est vacant;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'adjoint(e) administratif(ve);

CONSIDÉRANT QUE madame Marijo Tanguay a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la directrice des services administratifs ont rencontré madame Marijo Tanguay et que celles-ci ont recommandé son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU, ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Marijo Tanguay soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 1, échelon 4).

QUE madame Marijo Tanguay va entrer en fonction le 28 février 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-08

04.02.03 - Création d'un poste de conseiller en aménagement du territoire et en environnement

CONSIDÉRANT la convention collective signée le 26 juin 2018 et en vigueur de 2018 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien en aménagement est présentement vacant et qu'une restructuration de ce poste doit être faite;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de mise en œuvre PDZA-PGMR est vacant;

CONSIDÉRANT QU'un suivi et la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) et du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doivent être assurés;

CONSIDÉRANT QU'un poste de conseiller en aménagement du territoire et en environnement va englober toutes ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE la description du poste « conseiller en aménagement du territoire et en environnement » a été soumise au syndicat et que celui-ci a accepté le changement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte d'abolir les postes de technicien en aménagement et d'agent de mise en œuvre PDZA-PGMR pour créer le poste de conseiller en aménagement du territoire et en environnement. Ce poste sera catégorisé à la convention collective à la classe 4.

Que l'affichage de ce poste soit autorisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.03.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-02-09

05.01 - Résolution pour gestion du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a signé avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une entente relative au Fonds régions et ruralités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25 de ladite entente prévoit que la MRC peut, le cas échéant, charger sa directrice générale de la gestion de la partie du FRR que lui délègue la ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme sa directrice

générale pour la gestion du Fonds régions et ruralité déléguée par la ministre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.02 - PLAN DE RELANCE

2022-02-10

05.02.01 - Répartition de l'enveloppe budgétaire du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QU'au 31 janvier 2022, une somme de 1 066 406,54 \$ demeure disponible pour appuyer des projets dans la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ce montant comprend les sommes remboursées des projets annulés/modifiés en phases 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance ont discuté de la répartition des sommes disponibles lors de leur rencontre du 3 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion recommande au Conseil de la MRC de réviser comme suit les sommes dans chacun des volets:

- Projets structurants : 300 000,00 \$**
- Projets réguliers : 400 000,00 \$
- Projets proximités : 366 406,54 \$

** Une somme de 150 000 \$ du volet structurant est réservée pour le projet de voie ferrée (vélos-quads);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique et révisent la répartition des sommes comme suit :

- Projets structurants : 300 000,00 \$**
- Projets réguliers : 400 000,00 \$
- Projets proximités : 366 406,54 \$

** Une somme de 150 000 \$ du volet structurant est réservée pour le projet de voie ferrée (vélos-quads).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-11

05.02.02 - Fondation Lorraine et Jean Turmel - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE le projet pour un abri-culture de la Fondation Lorraine et Jean Turmel a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2021 (résolution 2021-04-25);

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 25 000 \$ a été confirmée;

CONSIDÉRANT QUE madame Andrée Turmel, présidente de la Fondation Lorraine et Jean Turmel a informé le service du développement économique le 31 janvier 2022 que le projet ne sera pas réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion du Plan de relance a pris acte de cette information lors de sa rencontre du 3 février 2022 et qu'il recommande de remettre le montant de 25 000 \$ dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE NADEAU,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de remettre la somme de 25 000 \$ dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-12

05.02.03 - Ferme H. & C. Provençal - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Provençal, associé de la Ferme H.&C. Provençal S.E.N.C., a déposé le 15 juillet 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste en la construction d'un nouveau bâtiment agricole et à acquérir un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 36 380 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 3 février 2022 de ne pas soutenir le projet de la Ferme H.C. Provençal S.E.N.C. ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de la Ferme H.&C. Provençal S.E.N.C..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-13

05.02.04 - Structure RBR - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Jessie Turgeon, contrôleur financier de 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR), a déposé le 4 octobre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'acquisition d'une nouvelle

table à poutrelles au Lac-Échemin;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 49 216 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 3 février 2022 de verser un montant de 49 216 \$ à 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 49 216 \$ à 9217-3996 Québec Inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique le 4 octobre 2021.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-14

05.02.05 - Sentiers des Etchemins - Club sportif Mont Bonnet - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Mercier, président du Club sportif Mont Bonnet, a déposé le 18 novembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à mettre en place un réseau de sentiers dans les municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Magloire et Saint-Luc;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 105 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 3 février 2022 de verser un montant de 105 000 \$ au Club sportif du Mont Bonnet;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 18 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 105 000 \$ au Club sportif du Mont Bonnet.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique, à son acceptation par les autres partenaires financiers du 18 novembre 2021 ainsi qu'à l'accord des trois municipalités concernées, et ce, au niveau du concept (le tracé, l'entretien, le financement...).

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-15

05.02.06 - Municipalité de Saint-Prosper - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Desjardins, directeur général de la Municipalité de Saint-Prosper, a déposé le 8 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité consiste à l'aménagement d'une nouvelle rue dans le parc industriel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 144 601 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été accordée pour le parc industriel de la Municipalité de Saint-Prosper lors de la phase 1 du Plan de relance et que certains terrains sont encore disponibles;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 3 février 2022 de ne pas soutenir le

projet de la Municipalité de Saint-Prosper ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de la Municipalité de Saint-Prosper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-16

05.02.07 - Dominic Dumas - Électricité 3L Inc. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Dumas, président d'Électricité 3L Inc., a déposé le 13 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à l'achat d'un camion nacelle et ses équipements, pour offrir le service d'entretien de l'éclairage de rue dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 10 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 3 février 2022 de ne pas soutenir le projet d'Électricité 3L Inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet d'Électricité 3L Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-17

05.02.08 - Patrick Bouchard - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Bouchard a déposé le 21 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste en l'achat d'un bâtiment pour la concentration des activités nautiques et forestières;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 115 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère

des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 3 février 2022 de ne pas soutenir le projet de Patrick Bouchard ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de Patrick Bouchard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-18

05.02.09 - Fabrication MMP Inc. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Mathieu, président de Fabrication MMP inc., a déposé le 22 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'immobilisations pour accroître la productivité;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 77 660 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 3 février 2022 de verser un montant de 18 600 \$ pour la partie du projet qui concerne l'aménagement et l'ajout d'équipement au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les factures admissibles par la MRC seront liées aux éléments suivants :

- Achat postes de soudures : 17 000\$;
- Réaménagement local : 10 000\$;
- Ventilation : 20 000\$;
- Pont roulant et formation : 46 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière

de 18 600 \$ à Fabrication MMP inc..

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 22 décembre 2021.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-19

05.02.10 - CPE Passe-Lacets - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Gamache, directrice du Centre de la petite enfance Passe-Lacets, a déposé le 12 janvier 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire une nouvelle installation pour offrir des services de garde aux familles de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 150 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets des services de proximité de la phase 3 du Plan de relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 3 février 2022 de verser un montant de 150 000 \$ au Centre de la petite enfance Passe-Lacets;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 150 000 \$ au Centre de la petite enfance Passe-Lacets.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 12 janvier

2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-20

05.02.11 - Marché Mercier St-Luc - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Mercier et monsieur Paul Rancourt, associés, ont déposé le 17 janvier 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acquérir le commerce Marché St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 46 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets des services de proximité de la phase 3 du Plan de relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 3 février 2022 de verser un montant de 46 000 \$ à madame Isabelle Mercier et monsieur Paul Rancourt, associés dans le projet d'acquisition du Marché St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 17 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs devront signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 46 000 \$ à madame Isabelle Mercier et monsieur Paul Rancourt, associés dans le projet d'acquisition du Marché St-Luc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 17 janvier 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la

MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.03 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE)

2022-02-21

05.03.01 - 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR) - PSEE

CONSIDÉRANT QUE madame Jessie Turgeon, contrôleur financier de 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR) a déposé le 4 octobre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu de la Politique de soutien aux entreprises des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expansion consiste en l'acquisition d'une table à poutrelles afin de gagner en productivité;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 25 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux conditions et restrictions de la politique de soutien aux entreprises adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de développement économique des Etchemins ont recommandé le 25 janvier 2022 de verser un montant de 25 000 \$ à l'entreprise 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé et à l'acceptation de soutien des autres partenaires financiers d'ici le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de développement économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à l'entreprise 9217-3996 Québec Inc. (Structure RBR).

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-22

05.03.02 - Électricité 3L Inc. - PSEE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Dumas, président de l'entreprise Électricité 3L Inc., a déposé le 13 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu de la Politique de soutien aux entreprises des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expansion consiste à l'acquisition d'un camion nacelle ainsi que l'équipement nécessaire pour offrir un service

d'éclairage de rue dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 12 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux conditions et restrictions de la politique de soutien aux entreprises adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de développement économique des Etchemins ont recommandé le 25 janvier 2022 de verser un montant de 10 000 \$ à l'entreprise Électricité 3L Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé et à l'acceptation de soutien des autres partenaires financiers d'ici le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de développement économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à l'entreprise Électricité 3L Inc.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-23

05.03.03 - Patrick Bouchard - PSEE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Bouchard a déposé le 21 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu de la Politique de soutien aux entreprises des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Concentration des activités nautiques et forestières » consiste en l'acquisition d'un bâtiment afin d'y concentrer ses activités nautiques et forestières;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 25 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux conditions et restrictions de la politique de soutien aux entreprises adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de développement économique des Etchemins ont recommandé le 25 janvier 2022 de verser un montant de 25 000 \$ à Patrick Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé et à l'acceptation de soutien des autres partenaires financiers d'ici le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de développement économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Patrick Bouchard pour son projet « Concentration des activités nautiques et forestières ».

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-24

05.03.04 - Fabrication MMP Inc. - PSEE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Mathieu, président de l'entreprise Fabrication MMP Inc., a déposé le 22 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu de la Politique de soutien aux entreprises des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Acquisition d'immobilisations pour accroître la productivité » consiste en l'acquisition d'un bâtiment et d'équipement afin de diversifier sa clientèle et pouvoir prévenir les fluctuations de travail;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 25 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux conditions et restrictions de la politique de soutien aux entreprises adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de développement économique des Etchemins ont recommandé le 25 janvier 2022 de verser un montant de 25 000 \$ à l'entreprise Fabrication MMP;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé et à l'acceptation de soutien des autres partenaires financiers d'ici le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE NADEAU,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de développement économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Fabrication MMP Inc. pour son projet « Acquisition d'immobilisations pour accroître la productivité ».

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-25

05.03.05 - Marché Mercier St-Luc - PSEE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Rancourt et madame Isabelle, associés, ont déposé le 17 janvier 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu de la Politique de soutien aux entreprises des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Acquisition du commerce Marché Saint-Luc » consiste en l'acquisition du commerce existant, améliorations et réaménagements;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 25 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux conditions et restrictions de la politique de soutien aux entreprises adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de développement économique des Etchemins ont recommandé le 25 janvier 2022 de verser un montant de 25 000 \$ à l'entreprise Fabrication MMP;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé et à l'acceptation de soutien des autres partenaires financiers d'ici le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de développement économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à monsieur Paul Rancourt et madame Isabelle Mercier pour leur projet « Acquisition du commerce Marché Saint-Luc ».

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres dont: comité hygiène du milieu le 21 janvier, comité aménagement le 25 janvier, comité de gestion du Plan de relance les 25 janvier et 3 février, comité de développement économique des Etchemins le 25 janvier, la TREMCA le 27 janvier, avec la députée madame Stéphanie Lachance le 2 février et un comité administratif du Centre universitaire des Appalaches le 9 février 2022.

06.02 - Intervention des membres des comités

Madame Lucie Gagnon a participé à plusieurs rencontres et comités dont entre autres le Comité de développement stratégique des Etchemins;

Madame Rachel Goupil a participé à une rencontre du Comité de gestion de l'Entente de développement culturel.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2022-02-26

07.01 - Adoption du tableau partage enveloppe Politique de soutien aux projets structurants 2022

CONSIDÉRANT QUE le tableau du partage de l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2022 a été déposé au comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins le 2 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont recommandé son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'enveloppe 2022 de la Politique de soutien aux projets structurants soit répartie de la façon suivante : 50% en parts égales (246 800,50 \$), 25% selon la population (123 400,25 \$) et 25% selon les municipalités dévitalisées (123 400,25\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-27

07.02 - Aménagement de jeux d'eau - Municipalité de Saint-Zacharie - PSPS

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement de jeux d'eau » déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 34 477,00 \$

Coût du projet : 168 100,74 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-28

07.03 - Installation d'un indicateur de vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons - Municipalité de Saint-Benjamin - PSPS

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Installation d'un indicateur de vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 3 040,00 \$

Coût du projet : 3 800,55 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

Aucun point.

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2022-02-29

09.01 - Entente 2022 avec Viridis

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins opère un centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS) depuis 1994;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis des préoccupations quant aux charges expédiées dans les étangs;

CONSIDÉRANT QUE la vidange par traitement microbiologique qui a eu lieu à l'été 2021 a donné des résultats satisfaisants, mais que la charge expédiée aux étangs doit tout de même être réduite tant que des modifications aux installations du CTBFS n'auront pas été faites;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accordé un mandat à la firme Stantec pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour la gestion du CTBFS;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Stantec à l'effet de mettre à niveau le CTBFS avant de pouvoir en confier la gestion à un tiers;

CONSIDÉRANT les délais supplémentaires à venir, la MRC souhaite reproduire le même scénario pour le traitement et la disposition d'une partie des boues de fosses septiques pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'hygiène du milieu recommande d'accepter l'entente de Viridis Environnement pour 2022, datée du 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se prévaloir des dispositions prévues au règlement 137-21 sur la gestion contractuelle pour accorder un contrat de gré à gré inférieur au seuil obligeant de

procéder par appel d'offres public et que ses conseillers juridiques ont confirmé que la MRC pouvait octroyer un tel contrat à Viridis Environnement pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LAC-ETCHEMIN,
MONSIEUR PATRICK LACHANCE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'entente déposée le 28 janvier 2022 par Viridis Environnement pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022. Ladite proposition est pour le traitement et la disposition de 2 750 mètres cubes de boues au prix de 34,68 \$ le mètre cube.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-30

09.02 - Contrat de service 2022 pour l'opération du centre de traitement des boues

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entrepris des démarches pour la mise aux normes du centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBSF);

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de recruter un opérateur qualifié pour opérer les équipements du CTBSF;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sani Etchemin Inc. a pris en charge temporairement l'opération du centre et que ces opérations ont été effectuées à la satisfaction de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la signature par la directrice générale, madame Judith Leblond, et le préfet, monsieur Camil Turmel, du contrat de service 2022 pour l'opération du centre de traitement des boues de fosses septiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun point.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins

Municipalité de Sainte-Rose : monsieur Christian Lamontagne.

2022-02-31

11.02 - Transport collectif - Plan de développement du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins a transmis son plan de développement 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le Plan de développement du transport collectif pour l'année 2021.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Etchemins à signer pour et au nom de la MRC tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2022-02-32

13.01 - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS)

CONSIDÉRANT l'offre de visibilité de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande de choisir le forfait "Partenaire global" qui comprend notamment des visibilité à Secondaire en spectacle ainsi qu'aux Jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins désire obtenir de la visibilité "Partenaire global" et s'engage à contribuer pour un montant de 300 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-33

13.02 - Entretien Tour St-Magloire

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique au niveau de l'entretien de la tour du Mont Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QU'auparavant c'était le Parc du Massif du Sud qui en faisait l'entretien mais que le changement de tracé ne leur permet plus de le faire;

CONSIDÉRANT QUE cette tour est très fréquentée par les motoneiges des clubs de Bellechasse et des Etchemins, mais aussi par de nombreux touristes;

CONSIDÉRANT QUE les clubs de motoneiges de Bellechasse et des Etchemins, le Parc du Massif du Sud ainsi que les MRC de Bellechasse et des Etchemins désirent régler cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE le Parc du Massif du Sud a trouvé une personne qui fera l'entretien pour le reste de l'hiver et que les coûts associés sont évalués à 1300\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins désire participer à l'entente pluripartite et s'engage à contribuer pour un montant de 300\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2022-02-34

14.01 - Demande Municipalité de Lac-Etchemin - Village relais

CONSIDÉRANT le concept de Village-relais élaboré par le ministère des Transports du Québec, lequel favorise le développement économique et touristique en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière, en offrant des lieux d'arrêt à des fins de repos et de services;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Lac-Etchemin datée du 13 janvier 2022 signifiant à la MRC des Etchemins la volonté de joindre le réseau des Villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin est située sur la route touristique des Délices et des Parcs, étant l'une des exigences demandées par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte moins de 10 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède tous les services de base pour se qualifier Village-relais;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique de la municipalité et sa volonté d'obtenir l'accréditation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin s'avère être une municipalité touristique importante sur le territoire de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins recommande la candidature de la municipalité de Lac-Etchemin comme une municipalité désireuse d'adhérer au concept Village-relais au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-02-35

14.02 - MRC Brome-Missisquoi - Maladie de Lyme

CONSIDÉRANT QUE la maladie de Lyme se transmet à la population par la piqûre de tiques infectées;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la maladie sur la santé des personnes qui la contractent peuvent être très importants;

CONSIDÉRANT QUE les tiques infectées sont maintenant présentes dans onze régions administratives au Québec selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);

CONSIDÉRANT QUE des projets de recherche sont en cours pour réduire les incidences de la maladie de Lyme et que les équipes de

recherche requièrent du financement du milieu municipal à cause du manque d'appui du réseau public de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins vit cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la prévention en santé publique est sous-financée au Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC Brome-Missisquoi et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Christian Dubé, que le financement de la Santé publique, et particulièrement pour la recherche sur la prévention de la maladie de Lyme, soit augmenté afin que le ministère puisse soutenir adéquatement les besoins de recherche qui, actuellement, doivent être assumés par le milieu municipal.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Contribution 2022 à la gestion administrative.

16 - DIVERS

Aucun sujet.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-02-36

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE